



Garde alternée année paire et impaire

Par **Pasber**, le 10/01/2013 à 10:26

Bonjour Madame, Monsieur,(je suis la maman)

Si je comprends bien la loi c'est les 1ers,3ièmes et 5ièmes WE pour le père quand il s'agit d'une année impaire comme cette année.Et pour les vacances scolaires, la 1ière partie est chez la maman. J'aimerais savoir si les WE sont les mêmes pour le père quand année paire, sachant que c'est l'inverse pour les vacances scolaires (2ième partie pour la maman).

Notre mode de garde est la garde alternée (sans jugement pour l'instant), une semaine chez le père et une chez moi du vendredi soir (à l'école quand école) au vendredi soir.

Et il a décidé (seul) les semaines paires pour lui (du WE semaine impaire suivi de la semaine paire)et les impaires pour moi. Donc j'aimerais savoir si selon la loi, il peut s'avérer qu'il ne l'aura pas tous les ans les semaines paires comme actuellement (depuis 8 mois).

D'après votre réponse, je pourrai établir le calendrier 2013 légal. J'ai besoin de vos services et je vous en remercie infiniment à l'avance.

(En me fiant au 1er,3, et 5ième WE 2013, cela ne changerait rien pour lui (comme avant).

Mais peut être que pour 2014 cela changera si ce n'est pas 1er,3 et 5.)

Cordialement.

Par **Marion2**, le 10/01/2013 à 11:24

Bonjour,

Il faut lire votre jugement. Il n'y a pas de loi d'année paire ou année impaire. Tout dépend de

ce qu'il y a d'inscrit sur le jugement et respecter ce jugement

Cordialement.

Par **cocotte1003**, le **10/01/2013 à 13:31**

Bonjour, je pense avoir compris qu'il n'y a pas de jugement c qui est tres urgent de faire car pour l'instant chacun de vous peut faire comme il veut et ne pas ramener les enfants chez l'autre si il veut. Trouvez un accord amiable ECRIT satisfaisant et présentez le au JAF pour qu'il l'entérine, cela vous permeetra de le faire juridiquement respecter en cas de difficultés, cordialement

Par **Marion2**, le **10/01/2013 à 18:41**

Bonjour cocotte et merci,

Effectivement, j'avais mal lu et je pensais qu'il y avait eu un jugement.
Pasber, écoutez les conseils de cocotte, c'est la meilleure solution afin de ne pas avoir de problèmes par la suite.

Bon courage à vous.